

DÉLIBÉRATION N° CB 22-05 DU 23 MARS 2022

**relative à l'élection d'un représentant des parlementaires et des collectivités territoriales
du comité de bassin Seine-Normandie au comité national de l'eau (CNE)**

Le comité de bassin Seine-Normandie,

- Vu l'article D. 213.4 du code de l'environnement ;
- Vu la délibération n° CB 21-09 du 20 mai 2021 relative à la désignation et l'élection des représentants des parlementaires et des collectivités territoriales du comité de bassin Seine-Normandie au comité national de l'eau (CNE) ;
- Vu la délibération n° CB 21-21 du 24 novembre 2021 relative à l'élection du président du comité de bassin Seine-Normandie ;
- Vu le dossier de la réunion du comité de bassin du 23 mars 2022,

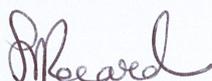
DÉLIBÈRE

Article unique :

Est élu au comité national de l'eau :

- ...M. SEIMBILLE....., en remplacement de M. Nicolas JUILLET

**La Secrétaire
du comité de bassin**



Sandrine ROCARD

**Le Président
du comité de bassin**



Nicolas JUILLET